

Point d'actualité

Face à l'épidémie, le CNCC (Conseil National des Centres Commerciaux) qui rassemble l'ensemble des acteurs des centres commerciaux (foncières, gestionnaires, enseignes et prestataires) prend pleinement conscience de ses responsabilités sociétales et économiques. Il demeure ouvert au dialogue avec les autres fédérations et associations représentatives du commerce (bailleurs et/ou locataires).

Il a demandé à ses adhérents, en concertation avec les ministères de la santé et de l'intérieur, d'assurer aux consommateurs qui fréquentent les centres commerciaux l'application des mesures de protection indispensables en renforçant notamment les mesures dites « barrières » (intensification de la désinfection des lieux de contact physique, mise à disposition de produits anti-bactériens et mise en place de lieux de confinement si nécessaire).

D'autre part, le CNCC suit au jour le jour l'évolution de l'activité des centres commerciaux. Depuis le premier cas de contamination observé en France le 25 février dernier, la baisse de fréquentation enregistrée au niveau national a été de -3,6% par rapport à la même période de l'année dernière selon l'indice Quantaflow/CNCC avec des disparités géographiques liées au niveau épidémique.

Il recommande donc à ses adhérents bailleurs de faire preuve de vigilance et de discernement afin d'étudier, au cas par cas, les mesures appropriées, en fonction de la situation de leurs locataires.

Il demande également au ministère de l'économie et des finances de mettre en place des mesures de soutien en matière sociale et fiscale ainsi que l'intervention de Bpifrance et de veiller à ce que ces mesures soient effectivement mises en œuvre. Il s'associe au souhait des autres associations représentatives du commerce d'une intervention de l'Etat pour soutenir l'économie en général et le commerce physique en particulier en cette période de grande incertitude.

À propos du CNCC

Le Conseil National des Centres Commerciaux est l'organisation professionnelle française fédérant tous les acteurs participant à la promotion et au développement des sites commerciaux : promoteurs, propriétaires, gestionnaires, enseignes, prestataires et groupements de commerçants. Outre l'objectif d'assurer la représentation des intérêts de ses diverses composantes, le CNCC s'attache à défendre le dialogue entre ses différents membres, à organiser la réflexion prospective et le travail en commun de ses adhérents. Il a vocation à rassembler tous les acteurs du commerce au sein des espaces commerciaux qu'ils soient centres commerciaux, retail parks ou commerces de pied d'immeuble.

Le CNCC compte plus de 400 sociétés adhérentes représentant plus de 800 sites commerciaux en France, dont 1 sur 5 est situé en centre-ville.

Contact Presse :

communication@cnc.com

01 53 43 82 60

Agence Shan pour le CNCC

Rachel Thannberger

rachel.thannberger@shan.fr

06.13.21.31.02

Delphine Bosc

Delphine.bosc@shan.fr

07.76.09.21.71